

## G A R A N T I E B A N C A I R E

### QUEL EST SON OBJECTIF ?

La garantie accordée par le FOES couvre des prêts sollicités pour répondre à deux types de besoins :

- Besoins en fonds de roulement
- Financement d'investissement

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Toutes structures de l'ESS sous statut associatif, coopératif, mutualiste ou fondation.
- Les entreprises employeuses de l'IAE et Entreprises adaptées sous statut commercial.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La structure contacte le Fonds Territorial du réseau France Active de sa région qui lui communiquera la liste des pièces à réunir pour l'étude de son dossier

### QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

Le FOES garantit des prêts répondant aux critères suivants :

#### Durée du prêt :

Entre 2 et 7 ans.

#### Montant du prêt garanti :

5 000 € minimum. Pas de montant maximal.

#### Taux de couverture du prêt par le FOES :

La quotité garantie maximale est de 50%.  
Le montant garanti est limité à 100 000 €.

Au cas où une autre garantie serait mobilisée en plus du FOES, la quotité maximale des deux garanties est limitée au plus à 80%, l'établissement prêteur conservant, dans tous les cas, au moins 20% du risque. L'établissement prêteur peut néanmoins prendre des garanties réelles sur les biens financés par le prêt.

#### Coût pour l'entreprise :

Le coût total de la garantie s'élève à 2,5% du montant garanti.

**Les cautions personnelles sur les prêts garantis par le FOES sont exclues.**

### VOTRE INTERLOCUTEUR



**AUVERGNE ACTIVE**  
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Parc Technologique La Pardieu  
21 Allée Evariste Galois  
63170 AUBIERE

Tél : 04 73 34 22 63  
contact@auvergneactive.net

Site Internet : [www.auvergneactive.net](http://www.auvergneactive.net)



FRANCE ACTIVE

Avec le soutien

